

8^{ème} Session Plénière de l'ARLEM, "The revised European Neighbourhood Policy – New Challenges for the Sub-National Authorities"

M. Piero FASSINO, Porte-parole thématique du Congrès sur le Partenariat Sud-Med

St. Julian's, Malte, 23 février 2017

La version prononcée fait foi

Eléments clés du discours de M. Piero Fassino :

- J'ai le plaisir de représenter le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, en ma qualité de Porte-Parole thématique sur le Partenariat sud-méditerranéen, mandat créé par le Congrès en décembre 2016 ;
- Le Congrès et l'ARLEM entretiennent des liens de longue date : dès 2010, le Congrès a donné son plein soutien à l'initiative du Comité des Régions de créer l'ARLEM qui, dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée, constitue une assemblée politique dans laquelle les représentants territoriaux de l'Europe et ceux de la rive Sud et Est de la Méditerranée sont réunis.
- Nous nous félicitons du statut d'observateur dont jouit le Congrès au sein de cette assemblée. Cela s'inscrit notamment dans le cadre de la coopération très fructueuse avec le Comité des Régions.
- Je tiens à vous remercier pour cette invitation à intervenir dans le cadre de la 8^{ème} Session Plénière de l'ARLEM ;
- Le Congrès œuvre pour le renforcement de la démocratie locale et régionale, élément clé d'une véritable coopération interterritoriale ;
- Relations nouées avec partenaires du Sud de la Méditerranée dans le cadre d'activités passées ;
- Volonté de renforcer encore davantage ces relations : d'où la création du partenariat sud-méditerranéen, auquel je reviendrai plus tard.
- Mission principale du Congrès : veiller à la bonne gouvernance et à la démocratie locale, par le biais du monitoring de la Charte européenne de l'autonomie locale ;

- Expertise substantielle développée dans ce domaine par le Congrès ; avec la conviction, basée sur l'expérience acquise lors des monitorings, que les défis rencontrés par les autorités locales et régionales sont les mêmes au nord et au sud de la Méditerranée ;
- Important de mentionner certains points saillants mis en exergue par les rapports du monitoring :
 - Manque de définition claire des compétences des autorités locales et régionales, notamment en ce qui concerne les compétences partagées ;
 - Moyens de financements insuffisants ou inadéquats à disposition des collectivités locales et régionales pour la mise en œuvre de leurs compétences.
- Le Congrès est convaincu que la coopération entre les autorités locales et régionales des deux rives de la Méditerranée leur permettra de mieux faire face aux challenges qui se dressent devant elles, tels que :
 - La lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent ;
 - La promotion de la participation démocratique et de la confiance aux niveaux local et régional : promotion de la participation citoyenne, promotion de la transparence ; lutte contre la corruption ;
 - La gestion de flux migratoires sans précédents.
- Le Congrès souhaite pouvoir partager son expérience et celle de ses membres avec les pays du Sud de la Méditerranée et, le cas échéant, s'engager à leurs côtés et les soutenir.
- L'objectif global du Partenariat Sud-Med est de partager l'expérience du Congrès avec les pays non-membres du Conseil de l'Europe de la rive sud. Il s'agit plus particulièrement de renforcer la dimension locale et régionale de la gouvernance démocratique, par le biais d'expertise légale, de formation et de renforcement du dialogue, de coopération et d'échanges de bonnes pratiques entre les autorités locales et régionales du Sud et leurs homologues européens.
- Ce programme s'adresse, dans un premier temps, au Maroc et à la Tunisie. Il a toutefois vocation s'ouvrir à d'autres pays dans le futur.
- Des visites de contact préliminaires conduites au Maroc et en Tunisie en 2016 ont permis d'évaluer les besoins et d'identifier les priorités de coopération dans chaque pays.
- En Tunisie, la délégation a rencontré les acteurs tunisiens et internationaux actifs dans le domaine de la décentralisation.
 - Ces rencontres ont permis d'identifier un certain nombre de priorités dont la création du cadre législatif (notamment l'adoption du code des collectivités locales) pour la décentralisation dans le pays, ainsi que la tenue des élections locales.

- Un pas majeur a été fait à cet égard avec l'adoption par le Parlement tunisien de la loi sur les élections locales le 31 janvier dernier permettant, espérons-le, la tenue des élections cette année.
- Au Maroc, les rencontres avec l'Association des régions du Maroc et l'Association marocaine des présidents des conseils communaux, ainsi qu'avec la Communauté de Rabat et le Groupe de travail sur la régionalisation du Conseil économique, social et environnemental ont mis en exergue les besoins suivants :
 - l'adoption de décrets pour la mise en œuvre de la loi organique sur la régionalisation avancée ;
 - la mise en place des instances prévues par la loi pour accompagner la régionalisation.
- Dans les deux pays, les besoins en matière de sensibilisation, de formation et d'engagement des citoyens demeurent aigus.
- Un programme d'activités de coopération a été validé par le Bureau du Congrès sur la base de ces priorités. Il s'articulera autour de cinq axes principaux :
 - Dialogue politique et coopération décentralisée pour promouvoir le partage d'expériences;
 - Assistance législative et électorale;
 - Sensibilisation et formation des élus et de leurs administrations;
 - Renforcement des capacités des associations nationales de pouvoirs locaux et régionaux;
 - Encouragement de la participation citoyenne et de l'engagement avec la société civile.
- Le Congrès espère que cette coopération incitera les pays concernés à demander à accéder au statut de Partenaire pour la démocratie locale, créé en octobre 2014, qui permettrait leur participation aux travaux du Congrès.
- Le travail sur ce dossier est particulièrement important. La situation dans les pays du Sud de la Méditerranée, c'est-à-dire dans le voisinage immédiat de l'Europe, est d'une importance primordiale aussi bien pour la stabilité du continent africain que pour la sécurité en Europe.
- Il y a une opportunité d'action dans ces pays. Le Congrès, fort de l'expérience de chacun de ses membres, a les moyens de contribuer significativement aux changements en cours.
- Le programme d'activités présenté par ARLEM pour 2017 porte également sur ces domaines. Je suis convaincu que des synergies pourront être créées entre nos deux institutions sur ces thématiques.